

Chronique du Sablier

N° 6 avril 2018

Histoire des métiers

Un métier disparu : passeur de Loire

D'après le livre d'Amélie DUBOIS-RICHIR : « *Les travailleurs de la Loire au XIXe siècle, le fleuve et ses riverains, de Saumur à Bouchemaine* » (2006, 475 p.)

Avant la construction des ponts, le service des bacs jouait un rôle essentiel pour les riverains de part et d'autre de la Loire. Ainsi, en 1842, on ne comptait pas moins de 13 passeurs entre Saumur et le Ponts-de-Cé, dont un à St-Rémy – St-Mathurin, un au Port-de-Vallée – La Bohalle, un autre à St-Saturnin – La Daguinière, etc...

Le pont de St-Mathurin fut construit à partir de 1842 et celui des Rosiers – Gennes en 1845 ; et comme ils étaient à péage, on faisait encore bien souvent appel aux passeurs pour traverser la Loire. En 1894, il y avait encore six passeurs déclarés, dont celui de Port-de-Vallée.

Les lois de 1798 et 1802 avaient mis sous autorité unique de l'Etat tous les bacs servant à la traversée des fleuves, rivières et canaux. Le passeur était donc un employé de l'Etat.

Ce dernier prenait à ferme un bac pour 3, 6 ou 9 ans, et chaque passage du fleuve faisait l'objet d'une adjudication distincte selon le lieu de traversée, l'importance du trafic, les communes desservies, la durée et les difficultés du passage, etc. Ainsi par exemple, en 1850 le prix affermé au passeur du Port-de-Vallée est parmi les plus élevés de la région compte tenu de la largeur de la Loire, des difficultés à traverser, de l'importance du trafic (personnes, produits agricoles, tuffeaux, ardoises, bois, ...

Le passeur ne travaille sur l'eau bien souvent qu'à mi-temps, compte tenu des aléas climatiques : sécheresse, inondation, gel ..., d'où le besoin de cultiver un lopin de terre ou de s'adonner à la pêche.

Le matériel nécessaire pour l'exploitation du bac était fourni par l'Etat, le fermier pouvant avoir 2 ou 3 embarcations à sa disposition : une pour les passagers, une autre plus petite pour les marchandises et une dernière pour les animaux. Ainsi, en 1850, 3 bateaux sont donnés au passeur du Port-de-Vallée : un de 12 mètres de long et 2 de large, un de 11 m sur 1,94 m de largeur, et un 3ème de 10 m sur 0,70 m. En plus sont fournis les gouvernails, le mât en sapin de 10 mètres, les cordages, les chaînes, les voiles, les rames, la bourde (perche de châtaignier ferrée) ; le tout pouvant équivaloir 800 francs.

Les tarifs que percevait le passeur étaient normalement affichés sur un poteau près du point d'embarquement. C'était le gouvernement qui fixait les prix selon la loi du 2 mai 1802 ; ils étaient à peu près semblables d'un bac à l'autre, mais différaient selon les cas de passage. Ainsi une personne à pied payait 5 cts (moins de ½ € d'aujourd'hui)* mais 30 cts pour ceux qui ne voulaient pas attendre le départ réglementaire ; le passage d'une charrette était de 12 à 60 cts selon son attelage (1 ou 2 bêtes), sa cargaison, etc ...

d'après un panneau du
« Chemin d'interprétation »
de St Rémy-la-Varenne

Avec la construction des ponts (1842 – 1845) et des routes, l'arrivée du chemin de fer (1849), puis des cycles à moteur et automobiles, les passages de la Loire par bacs diminuent progressivement en un siècle. Le passage de la Loire devient moins rentable, et il est bien difficile de trouver des candidats au titre de passeur. Ainsi, en 1881, il n'y a pas d'adjudicataire pour le Port-de-Vallée, La Daguinière et les Grandes-Plaines de Juigné. Le prix de la ferme est fortement diminué, et à partir de 1920, on parle de ne plus affermer les passages de la Loire.

* Un ratio entre 5 et 10 appliqué entre le franc 1900 et l'euro 2018, donne une appréciation actuelle très approximative de la valeur des prix mentionnés



Le passeur de Loire

Dans les années 1925-1926 différents bacs finissent par être supprimés, comme au Thoureil, St-Maur, Le Port-de-Vallée, La Daguenière. Par la suite, ils ne réapparaissent que pour remplacer momentanément un pont écroulé, comme cela s'est vu pendant la guerre 1939-1945. Le pont de St-Mathurin, détruit en 1940 pour gêner la progression ennemie, ne sera remis en service qu'en 1954,



*Le pont de
St-Mathurin
en
septembre
1940*

ce qui ranima l'activité des passeurs. C'est durant ce temps que le célèbre passeur Mr Sigogne s'illustra bravement entre St-Mathurin et St-Rémy, ce qui lui valut de donner son nom à la place située devant le quai de St-Mathurin. A cette époque, Blaison avait aussi son dernier passeur de Loire au Port-de-Vallée, qui desservait plutôt sur La Daguenière et Angers par La Bohalle. Il s'agissait de Maurice Traversa, au nom bien prédestiné, connu jusque dans les années 1970.

Ainsi se termine le service public des bacs, « trait d'union » entre les gens du coteau sud, « les Berlots » et les habitants de la vallée nord, « les Vallerots » ... mais comme le contait si bien nout' gâs Mile (Joulain), on reste toujours « les gâs d'll'aut' bord » !...

M. L.

Entre Loire et coteaux

Feuillages persistants et feuillages caducs (suite)

Remonter les temps géologiques et l'histoire de la flore peut aider à comprendre ces deux comportements rencontrés sur les arbres.

A la fin de l'ère secondaire¹ et au cours du tertiaire apparaissent les Angiospermes (plantes à fleurs). Les climats sont chauds et humides. Dans ce contexte favorable, les arbres peuvent garder leur feuillage tout au long de l'année. Le climat devenant ensuite plus sec et plus frais, en particulier sur les massifs montagneux en formation (Himalaya, Alpes, Pyrénées,...), nombre d'espèces vont s'adapter, perdant leurs feuilles lors des saisons froides ou sèches, et donnant ainsi naissance aux arbres à feuillage caduc : peupliers, frênes, aulnes,... D'autres vont épaissir leurs feuilles, renforcer leur épiderme et diminuer leurs relations avec le milieu extérieur en réduisant le nombre de leurs stomates (pores minuscules) ou même se fabriquer un fin duvet protecteur ; seules les feuilles les plus anciennes vont tomber² laissant l'arbre toujours bien vert. C'est ainsi que des feuillus originaires de régions chaudes sont aujourd'hui capables de prospérer dans les climats tempérés, voire frais, de nos régions.

Les Conifères, qui avaient eu leur grand développement en raison des conditions climatiques chaudes du début de l'ère secondaire, vont régresser : une minorité d'espèces va s'adapter à des climats plus frais, leur permettant même de s'installer dans les régions les plus septentrionales ou sur les montagnes grâce à des feuilles réduites et épaissies (aiguilles, écailles,...) leur conférant le statut d'arbres toujours verts.

Cas particulier cependant, chez les Conifères, on peut voir au pied du château de La Bouttonnière une double rangée de cyprès-chauves. A l'automne ces grands arbres perdent leurs feuilles (ce sont en réalité des écailles) avec les petits rameaux qui les portent.³ Vivant surtout dans les marécages, ils ont un « feuillage » toujours chargé d'eau qui ne peut résister aux saisons froides.



*Cyprès-chauves en hiver
(La Bouttonnière)*

J.-C. S.

¹ L'ère secondaire se termine il y a environ 65 millions d'années.

² Les feuilles les plus âgées vont tomber au bout de 2, 3 ans, ou plus.

³ A voir sur le site de l'association : article de janvier 2010 (Grain-de-Sable N°12).
http://www.le-sablier.net/wa_files/journal_2012-janvier_202010-version_20impression.pdf